

➤ Légitimité

Parent d'élève, il a assisté à la présentation du rôle de Parent Correspondant et a signé la présente charte d'engagement.

Il est désigné par le président d'Apel pour une année scolaire.

Il adhère au projet éducatif de l'établissement.

Il possède des qualités relationnelles qui lui permettent de créer du lien entre les parents, l'équipe éducative et l'Apel.

Il oublie le cas personnel de son enfant et recherche le bien de tous les enfants de la classe

➤ Mission et Rôle

Le parent-correspondant, de la classe de son enfant ou non, représente toutes les familles de la classe :

- Il est porte parole : il fait remonter les questions et facilite la circulation de l'information entre les parents, les enseignants, le professeur principal, le Responsable de Niveau, le président Apel, etc. ...
- Il siège en conseil de classe.
- Il est médiateur : à la demande de parents ou d'un membre de l'équipe éducative, il intervient lorsqu'il y a une difficulté à régler, un conflit à aplanir.
- Il est le lien entre les familles, l'équipe éducative et l'Apel : il informe l'Apel de toute question appelant une action éducative plus large ou plus concertée; il informe ou aiguille les parents vers les personnes ou les services des Apel susceptibles de répondre à leurs besoins d'informations spécifiques.
- Il est acteur : selon les niveaux et les besoins, et en lien avec l'équipe pédagogique et l'Apel, le parent correspondant de classe peut collaborer à l'organisation d'une activité, d'une action éducative et favoriser le soutien par les autres parents.

➤ Engagement

Le parent correspondant s'engage à :

- Représenter l'ensemble des parents de la classe
- Agir au service des enfants et des parents
- Etablir des liens avec les parents d'une classe et l'équipe éducative
- Respecter les personnes : enfants, parents, enseignants, etc...
- Se rendre disponible pour assurer sa mission
- Se montrer discret et respecter la confidentialité de ce qui peut lui être confié (propos, documents)
- Respecter le droit de réserve
- Rédiger le compte rendu du conseil de classe trimestriel, qu'il soumet au professeur principal et /ou au responsable de niveau. Il en transmet également une copie au président d'apel
- Suivre la formation et les réunions mise en œuvre par l'Apel
- Effectuer sa mission en lien avec le président Apel et lui rendre compte de son activité
- Respecter la présente charte.

En cas de non respect de cette charte par le parent correspondant de classe, après entretien avec le président de l'Apel et consultation du chef d'établissement, il pourra être mis fin à ses fonctions (cf. doc de référence).

Fait à Lens, le

Nom/Prénoms du parent :

Signature, à faire précéder de la mention manuscrite
« Lu et approuvé, bon pour engagement »

Le chef d'établissement
Signature

Le président Apel
Signature